

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents :** Mme Annick ALIX-FAUDEMÉR, M. Jean-Philippe BOUFFAY, Mme Pascale BRETHON, M. Eric CAUVIN, Mme Nathalie CHATEAU, Mme Isabelle DEGUETTE, Mme Valérie DRINNHAUSEN, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, M. Sébastien GIRAULT, Mme Laurine LECLER, M. Franck LEGIGAN, Mme Nathalie LEMASURIER, M. Emmanuel LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, Mme Jacqueline PIEL, M. Laurent PIEN, M. Willy PRUNIER, Mme Martine SAVARY, M. Grégory TOURAINE, Mme Emilie VALLEE

**Excusés :** Mme Sylvie GAUTIER qui a donné pouvoir à Mme Annick ALIX-FAUDEMÉR, Mme Sandra JOUBIN qui a donné pouvoir à M. Grégory TOURAINE, M. Sébastien LEMONNIER qui a donné pouvoir à Mme Nathalie CHATEAU, M. Tanguy PICOT qui a donné pouvoir à Mme Emilie VALLEE

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme Valérie DRINNHAUSEN

**Date de convocation :** 18 juin 2026

**Date d'affichage de la convocation :** 18 juin 2026

**Nombre de conseillers en exercice :** 28

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 28

**Ordre du jour**

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21/05/2026
- 2) Approbation du règlement intérieur du conseil municipal
- 3) Participation des communes aux frais de fonctionnement des établissements scolaires pour l'année 2025-2026
- 4) Budget principal 2026 : décision modificative n°1
- 5) Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) : point d'étape
- 6) Projet Alimentaire Territorial (PAT) : restaurant scolaire de Condé, cuisine pilote
- 7) Modification du PLUi (Agglo) : état d'avancement
- 8) Décisions du Maire par délégation
- 9) Communications de la Municipalité
- 10) Questions diverses
  - Chantier de l'école élémentaire : attribution d'une subvention Fonds vert
  - RH : procédure de recrutement lancée pour deux postes aux écoles
  - Culture : point sur les événements de la rentrée

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. **Mme Valérie DRINNHAUSEN** est choisie comme secrétaire de séance.

## 1- Approbation du PV du conseil municipal du 21/05/2026

**Rapporteur : M. le Maire**

**Le Conseil Municipal décide de :**

- Approuver le procès-verbal précité.

|           |          |               |
|-----------|----------|---------------|
| Pour : 28 | Contre : | Abstentions : |
|-----------|----------|---------------|

## 2- Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

**Rapporteur : M. le Maire**

L'article L. 2121-8 du CGCT prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur.

Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement internes, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit.

L'exposé de ce point appelle les observations et questions suivantes :

- Mme Martine SAVARY propose un amendement à l'article 20 (« Votes »). Selon elle, le vote à main levée peut placer les élus dans une situation délicate lorsque le sujet concerne des personnes présentes dans le public. Pour protéger les élus, elle suggère que le vote à bulletin secret soit systématiquement organisé dès qu'un élu en fait la demande. **Le Conseil municipal valide cette modification.**
- M. Sebastien GIRAULT s'interroge sur la possibilité pour un élu d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil municipal. En réponse, M. le Maire rappelle que l'ordre du jour relève de sa compétence discrétionnaire. En pratique, il le fixe en concertation avec le bureau municipal, avant l'envoi des convocations. Les élus peuvent cependant proposer des points : via le groupe WhatsApp élus, ou par l'intermédiaire du maire-adjoint compétent, pour une discussion en commission. M Eric CAUVIN ajoute que pour les points pratiques ou signalements, il est conseillé de s'adresser directement à l'accueil de la mairie ou au DGS. Enfin, M. le Maire précise que les « questions diverses » permettent d'aborder des sujets non-inscrits à l'ordre du jour.

**Le Conseil municipal décide de :**

- Approuver le règlement intérieur du conseil municipal ci-annexé sous réserve de la modification susvisée relative à la possibilité du vote à bulletins secrets à la demande d'un élu.

|           |          |               |
|-----------|----------|---------------|
| Pour : 28 | Contre : | Abstentions : |
|-----------|----------|---------------|

### 3- Participation des communes aux frais de fonctionnement des établissements scolaires pour l'année 2025-2026

**Rapporteur : M. le Maire**

Tous les ans, il est demandé aux communes sans école une participation financière au titre des frais de fonctionnement des écoles de Condé-sur-Vire qui accueillent leurs enfants.

La participation financière est fondée sur le coût de fonctionnement par élève pour chacune des écoles :

- école maternelle : 1 936,55 € (+ 3 %) moins d'élèves que l'année scolaire précédente
- école élémentaire : 570,04 € (- 3 %) situation inverse (plus d'élèves)

Est concernée par la participation la commune ci-après :

- **Torigny-les-Villes (Brectouville)** : 1 enfant (en élémentaire) = **570,04 €**

Le montant à se faire rembourser s'élève au total à **570,04 €**.

**Vu la nécessité d'actualiser le montant de la participation financière pour chaque année scolaire,**

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Fixer le montant de la participation financière des communes aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2025-2026, comme suit :**
  - par enfant inscrit à l'école maternelle : **1 936,55 €** (en 2025 : 1 876,67 €)
  - par enfant inscrit à l'école élémentaire : **570,04 €** (en 2025 : 588,04 €)

|           |          |               |
|-----------|----------|---------------|
| Pour : 28 | Contre : | Abstentions : |
|-----------|----------|---------------|

### 4- Budget principal 2026 : décision modificative n°1

**Rapporteur : M. le Maire, Eric CAUVIN**

Il est nécessaire de modifier les prévisions du budget principal de la commune pour les motifs suivants :

- Absence de crédits au chapitre 014 en section de fonctionnement (atténuations de produits)

- Dégrèvement de taxe d'habitation pour des logements vacants
- Remboursement d'une fraction de la DCRTP déjà versée à la commune
- Reversement de taxe de séjour à Saint-Lô Agglo (au titre du gîte du Val de Vire)

**Le Conseil Municipal décide de :**

- **Approuver la décision modificative n°1 du budget principal de la commune comme suit :**

| Section de fonctionnement                                | BP 2026 | DM 1     |          | Observations                                |
|----------------------------------------------------------|---------|----------|----------|---------------------------------------------|
|                                                          |         | Dépenses | Recettes |                                             |
| 615221 / 011 - 0 - Entretien bâtiments publics           | 104 776 | -15 239  |          | réserve de crédits                          |
| 7391112 / 014 - 0 - Dégrèvement TH sur logements vacants | 0       | 978      |          |                                             |
| 739178 / 014 - 0 - Autres                                | 0       | 200      |          | reversement taxe de séjour à Saint-Lô Agglo |
| 7498 / 014 - 0 - Autres versements sur dotations         | 0       | 14 061   |          | remboursement DCRTP versé à tort            |
|                                                          |         | 0        | 0        |                                             |

|           |          |               |
|-----------|----------|---------------|
| Pour : 28 | Contre : | Abstentions : |
|-----------|----------|---------------|

## 5- Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) : point d'étape

**Rapporteur : Alain EUDES**

Le mercredi 17/06 a été consacré à la concertation avec la population animée par le bureau d'études IMMERGIS :

- **9h-12h : stand sur le marché hebdomadaire**
  - sensibilisation des habitants
  - sondage des habitants via un questionnaire à compléter
- **14h-16h30 : diagnostic en pédalant sur les 3 communes historiques**
  - 7 participants (dont la co-présidente de l'APE, Claire Jourdan-Barrère, qui a pu donner son éclairage sur la sécurité de la circulation des enfants)
- **18h-20h : atelier de concertation**
  - 19 participants représentant les forces vives de la commune (élus, associations, entreprises...)

### RÉPONDEZ À L'ENQUÊTE EN LIGNE !

Partagez vos **habitudes**, vos **difficultés** et vos **idées**, pour nous aider à répondre au mieux à vos **attentes**.



Pour y accéder scannez le QR Code ou cliquez sur le lien en description



## 6- Projet Alimentaire Territorial (PAT) : restaurant scolaire de Condé, cuisine pilote

**Rapporteur : Eric CAUVIN**

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par St-Lô Agglo, le restaurant scolaire de Condé a été choisi pour devenir l'une des 3 cuisines pilote pour la démarche des cuisines nourricières.

### **Qu'est-ce qu'une cuisine nourricière ?**

Cuisine de tous les jours, cuisine ordinaire (cantines, établissements de santé, maisons, lieux de vie...)

### **Objectif de la démarche ?**

Nourrir durablement les populations là où elles vivent, en replaçant l'acte culinaire au centre des pratiques

### **Déroulement de la démarche :**

- 1) Audit de la cuisine (19/06)
  - Observation du travail des cuisiniers
  - Observation du temps de service
  - Restitution à chaud et présentation du **Projet Alimentaire de référence (PAR)**
    - Le PAR sera articulé autour de 5 grandes missions :
      - ✓ Fonction nourricière
      - ✓ Fonction éducative
      - ✓ Fonction sociale
      - ✓ Fonction de santé publique
      - ✓ Fonction environnementale
- 2) Réunion d'information (lundi 19/10)
  - cuisiniers, agents périscolaires, APE, enseignants, élus...
- 3) Cycle de formations
  - Formations des cuisiniers
  - Formation des agents de service
- 4) Approbation du PAR
- 5) Clôture : cuisine de rue (mai-juin 2027)



**SAINT-LÔ AGGLO**  
**PROJET ALIMENTAIRE**  
**TERRITORIAL**

L'exposé de ce point appelle les observations et questions suivantes :

- M. Eric CAUVIN indique que la cantine de Condé pourrait, à la fin de l'étude dans 2 ans, servir de référence pour d'autres établissements scolaires sur l'Agglo. Il ajoute qu'une réunion publique est programmée le 19/10 pour permettre d'associer tous les acteurs intéressés (enseignants, parents d'élèves, agents, élus municipaux). Enfin, il a apprécié dans la méthodologie que les agents de service en salle, et pas seulement les cuisiniers, soient associés à la réflexion.
- M. le Maire souligne que Condé et la Meauffe ont été les seules communes retenues par l'Agglo pour mener cette étude expérimentale.
- Mme Annick ALIX-FAUDEMÉR demande si la démarche associera les producteurs locaux. M. Eric CAUVIN répond oui, l'approvisionnement local est un des objectifs poursuivis dans la démarche.
- M. le Maire résume en quelques mots les attendus de l'expérimentation : soutenir nos producteurs locaux, pour une alimentation saine, à des coûts maîtrisés.

## 7- Modification du PLUi (Agglo) : état d'avancement

### Rapporteur : Alain EUDES

Le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) est entré en vigueur en décembre 2024. Pour rappel, il s'agit d'un **document juridique (composé d'un règlement écrit et d'une carte de zonage)** pour savoir **ce qu'on a le droit de construire** (maisons, commerces, usines, etc.) et **à quels endroits sur la commune** (zones urbaines, agricoles, naturelles...).

En janvier, le PLUi a fait l'objet d'une **modification 1**. Il s'agissait d'une modification dite « simplifiée » visant à corriger de simples erreurs matérielles (coquilles, erreurs de trait...).

Deux autres modifications sont à l'étude :

- **Modification 2 :**
  - **Objectifs :**
    - adapter certaines dispositions du règlement écrit afin de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme
    - corriger des incohérences ou des erreurs matérielles identifiées au sein du règlement graphique
    - ajuster certaines OAP (orientations d'aménagement programmées)
    - adapter le règlement graphique afin d'accompagner les projets communaux ou intercommunaux (création de STECAL, changement de destination, évolution de certains zonages U1 vers Uxc, A vers Ub ou Uxil avec compensation, ...) STECAL = secteur de taille et de capacité d'accueil limités (= enclaves constructibles au sein d'une zone agricole). Deux types de STECAL : économique et touristique.
  - **Demandes exprimées sur Condé-sur-Vire :**
    - Extension d'une zone constructible à la ZA Détourbe (TEAM)
    - Projets d'hébergements touristiques en zone agricole (Saulnier, Beaumel, Goemaere, Terry)

- Modification de deux OAP situées en centre-ville (pôle de santé, terrain Lesaulnier) OAP = orientations d'aménagement programmées (= cahier de charges non détaillé à respecter pour la viabilisation de zones constructibles vierges)
- Lotissement réalisé à reclasser en zone constructible UHc (Causcannière - impasse de la Luzerne)
- Assouplissement d'une OAP densité (Causcannière)
- Pastillage de bâtiments agricoles désaffectés afin de permettre leur changement de destination en habitation (Gouache, Simon)
- Extension d'une zone constructible Ub1 route de St-Suzanne (Deguet)
- Fin de procédure : **février 2027**
- **Modification 3 :**
  - Elle concernera les dossiers les plus complexes.
  - La procédure sera lancée en septembre 2026 et fera l'objet d'une évaluation environnementale.
  - Fin de la procédure : **2028**

L'exposé de ce point appelle les compléments et commentaires suivants :

- M. Alain EUDES pointe du doigt la complexité administrative apportée par le PLUi. Il prend l'exemple du règlement écrit qui est passé d'un document de 30 pages sous le PLU communal à 250-300 pages avec le PLUi.
- Dans un souci de pédagogie, il présente les différents zonages d'urbanisme :
  - Zones A : agricole --> inconstructible
  - Zone N : naturelle --> inconstructible
  - Zone U : urbaine (Ua, Ub, Uh...) --> constructible
- Pour justifier la nécessité de modifier le PLUi, il indique que le règlement soulève de nombreuses questions sémantiques, engendrant des problèmes d'interprétation pour les services instructeurs, qu'il convient de clarifier.
- En réponse à une remarque concernant la réglementation incendie, il ajoute que la défense extérieure contre l'incendie (DECI), qui relève de la compétence des communes, est devenue un sujet majeur dans l'aménagement du territoire. Un permis de construire ne peut être délivré que si la DECI existe à proximité (dans un rayon de 200 m en zone urbanisée, ou de 400 m à la campagne). La DECI comprend les poteaux d'incendie, réserves d'eau, poches d'eau, mares. Il peut arriver que des conventions d'utilisation soient passées avec les agriculteurs afin de bénéficier de leurs propres réserves d'eau incendie.
- Il indique que la procédure de modification du PLUi a été confiée à un bureau d'études qu'il juge compétent et à l'écoute des communes, ce qui n'était pas toujours le cas du précédent bureau d'études qui avait élaboré le PLUi.
- M. le Maire conclut en indiquant que, après ces deux modifications consécutives, la prochaine étape sera la révision du PLUi. Cette procédure, bien que plus ambitieuse, est également plus longue et plus complexe sur le plan administratif.

## 8- Tarifs des spectacles

**Rapporteur : M. le Maire**

Par délibération n°2025-43 du 03/07/2025, la commune a fixé les tarifs des spectacles organisés par la commune, seule ou en partenariat avec des organismes extérieurs. Il convient de les modifier et de les clarifier.

**Le Conseil Municipal décide de :**

- **Modifier les tarifs d'entrée des spectacles comme suit :**

### 1) Tarifs des spectacles communaux et du CDN du Préau

- **Plein tarif : 10 €**
- **Tarif réduit : 5 € (bénéficiaires minima sociaux, AAH, 4 à 25 ans, agents communaux, scolaire (hors accompagnateurs))**
- **Gratuité : - 3 ans, accompagnateurs scolaires**

### 2) Tarifs des spectacles Villes en scène

- **Plein tarif : 10 €**
- **Tarif groupes et comités d'entreprise, bénéficiaires des actions culturelles mise en œuvre dans le cadre de « Villes en scène » : 7 €**
- **Tarif réduit : 5 € pour les enfants de 4 à 16 ans, les étudiants de moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi, et les bénéficiaires du RSA.**
- **Gratuité : enfants de 0 à 3 ans (sauf pour les spectacles jeune public), accompagnateurs de groupes ; professionnels du spectacle vivant ; personnel de la direction de la culture/service du développement culturel des territoires (dans la limite de 5 personnes avec la liste justificative) ; invitations compagnie (nombre précisé dans le contrat de cession).**

| Partenaire / Service                       | Spectacle / Événement                                                                                                            | Compagnie / groupe / artiste          | Date       | Horaire                      | Tarifs                             |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------|------------------------------|------------------------------------|
| Service culture                            | OUVERTURE DE SAISON<br>Soirée "Rire & Rencontres"                                                                                | Caen comedy club                      | 25-sept-26 | 18h30 à 21h30                | Gratuit                            |
| Médiathèque / HDD                          | Cahutes                                                                                                                          | Sac de nœuds                          | 09-oct-26  | 11h                          | Gratuit                            |
| CCAS / Service culture /<br>Saint Lô Agglo | Culture Santé Mentale « Pour notre santé mentale, ouvrons-nous aux arts »,<br>Projections : Anima + Graff en tête                |                                       | 09-oct-26  | 18h30                        | Gratuit                            |
| CCAS / Service culture /<br>Saint Lô Agglo | Projections Culture Santé Mentale « Pour notre santé mentale, ouvrons-nous aux arts »,<br>"Sœurs : journal d'une reconstruction" |                                       | 16-oct-26  | 20h                          | Gratuit                            |
| Villes en scène                            | Le Voyage de Wolfgang                                                                                                            | Cie tel jour telle nuit               | 12-nov-26  | 14h30 (Scolaire)<br>et 18h30 | 10€ / 5€ / 7€                      |
| Villes en scène                            | Viriles                                                                                                                          | Cie Kynlaus                           | 18-nov-26  | 20h                          | 10€ / 5€ / 7€                      |
| Service culture                            | Projection cinéma                                                                                                                |                                       | 15-déc-26  | 10h30 / 14h30                | Offert aux écoles                  |
| CDN Le Préau Vire                          | Un flocon dans ma gorge                                                                                                          | Constance Larrieu                     | 27-janv-27 | 18h30                        | 10€ / 5€                           |
| Villes en scène                            | La mort ne veut pas d'L                                                                                                          | Le Chant de la Griffie - Sylvain Giro | 12-févr-27 | 20h30                        | 10€ / 5€ / 7€                      |
| CDN Le Préau Vire                          | Un verre à soi                                                                                                                   | Claire Barrabès                       | 21-mars-26 | 18h30                        | 10€ / 5€                           |
| Villes en scène                            | Rising ape                                                                                                                       | La Mob à Sisyphie<br>Idriss Roca      | 23-mars-27 | 20h30                        | 10€ / 5€ / 7€                      |
| Villes en scène                            | Nuage                                                                                                                            | Cie les demoiselles du rocher         | 12-avr-27  | 11h                          | 5€ (scolaire)                      |
| Villes en scène                            | #Drift - à la dérive                                                                                                             | Le clair obscure                      | 15-mai-27  | 14h30-18h-21h                | 10€ / 5€ / 7€                      |
| CDN Le Préau Vire                          | Pourvu que la mastification ne soit pas longue                                                                                   | Hakim Bah                             | 15-juin-27 | 20h30                        | 10€ / 5€                           |
| Service culture                            | Fête de la musique                                                                                                               |                                       | 26-juin-27 | 18h30 à 00h00                | Gratuit / entrée libre sans ticket |
| Service culture                            | CLOTURE DE SAISON<br>Chameaux !                                                                                                  | Cie Ne dites pas non vous avez souris | 07-juil-27 | 15h à 18h30                  | Gratuit                            |

|           |          |               |
|-----------|----------|---------------|
| Pour : 28 | Contre : | Abstentions : |
|-----------|----------|---------------|

## 9- RPI Condé-sur-Vire/Bourgvallées - modification des statuts

**Rapporteur : M. le Maire**

Par délibération en date du 16 juin 2025, le comité syndical du RPI Condé-sur-Vire/Bourgvallées avait proposé de transférer le siège social du syndicat scolaire à Troisgots. Mais, la commune de Bourgvallées a émis un avis défavorable, estimant que le siège devait rester à St-Romphaire, commune déléguée de Bourgvallées. En conséquence, le syndicat scolaire du RPI a dû se réunir à nouveau et a finalement retenu le restaurant scolaire de St-Romphaire comme nouvelle adresse du siège syndical.

**Le Conseil Municipal décide de :**

- Approuver la proposition de modification des statuts du RPI à l'article 3 comme suit :

→ La phrase « *le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de St-Romphaire* » est remplacée par « *le siège du Syndicat est fixé au restaurant scolaire de Saint-Romphaire, 43A rue Saint-Barthélémy, Saint-Romphaire, 50750 BOURGVALLES* »

|           |          |               |
|-----------|----------|---------------|
| Pour : 28 | Contre : | Abstentions : |
|-----------|----------|---------------|

## 10- Décisions du Maire par délégation

|               |            |                       |                                                                                    |             |
|---------------|------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Décis-2026-31 | 26/05/2026 | commande publique     | Régie son et lumière Fête de la musique 27 juin 2026                               | 2 812,56 €  |
| Décis-2026-32 | 26/05/2026 | commande publique     | Travaux supplémentaires chauffage mairie-salle des fêtes                           | 1 200,00 €  |
| Décis-2026-33 | 11/06/2026 | domaine et patrimoine | Cession d'une armoire forte de stockage d'armes à feu                              | 200,00 €    |
| Décis-2026-34 | 11/06/2026 | commande publique     | Fourniture et pose d'un appareil de tintement dans l'église de Mesnil-Raoult       | 1 674,00 €  |
| Décis-2026-35 | 11/06/2026 | commande publique     | Installation système de détection incendie dans les combles de l'école élémentaire | 12 818,35 € |
| Décis-2026-36 | 11/06/2026 | commande publique     | Réparation de l'auto laveuse                                                       | 1 023,76 €  |
| Décis-2026-37 | 11/06/2026 | commande publique     | Branchement Enedis à l'école élémentaire                                           | 8 095,37 €  |
| Décis-2026-38 | 11/06/2026 | commande publique     | Dépoussiérage et désinfection des réseaux de VMC                                   | 1 341,60 €  |
| Décis-2026-39 | 11/06/2026 | commande publique     | Formation logiciel CrossLite+ Condé Espace                                         | 1 672,00 €  |
| Décis-2026-40 | 11/06/2026 | commande publique     | Projecteurs Condé Espace                                                           | 8 139,98 €  |
| Décis-2026-41 | 11/06/2026 | commande publique     | Blinders Condé Espace                                                              | 5 094,10 €  |
| Décis-2026-42 | 11/06/2026 | commande publique     | Fournitures diverses : Adaptateur, câbles Condé Espace                             | 2 512,80 €  |
| Décis-2026-43 | 11/06/2026 | commande publique     | Travaux préau école élémentaire                                                    | 1 843,74 €  |
| Décis-2026-44 | 11/06/2026 | commande publique     | Chantier école Mesnil-Raoult                                                       | 2 086,96 €  |
| Décis-2026-45 | 11/06/2026 | commande publique     | Stores salle des fêtes de Condé-Sur-Vire                                           | 5 072,54 €  |
| Décis-2026-46 | 11/06/2026 | commande publique     | Vantaux vestiaire foot Mesnil-Raoult                                               | 8 118,73 €  |
| Décis-2026-47 | 11/06/2026 | commande publique     | Surpresseur                                                                        | 2 097,35 €  |
| Décis-2026-48 | 11/06/2026 | commande publique     | Bancs aire de jeu la pommeraie                                                     | 1 988,40 €  |
| Décis-2026-49 | 11/06/2026 | commande publique     | Projecteur LED multicolore église de Mesnil-raoult                                 | 1 677,60 €  |
| Décis-2026-50 | 11/06/2026 | commande publique     | Disjoncteurs Aire de camping-car                                                   | 2 032,80 €  |
| Décis-2026-51 | 11/06/2026 | commande publique     | Reprise devant tous les buts stade Henri Binet                                     | 6 374,40 €  |
| Décis-2026-52 | 11/06/2026 | commande publique     | Mise en conformité suite à la maintenance (extincteurs, poulies...)                | 3 026,90 €  |
| Décis-2026-53 | 11/06/2026 | commande publique     | Radiateur médiathèque                                                              | 1 859,69 €  |
| Décis-2026-54 | 11/06/2026 | commande publique     | Chantier Mesnil-Raoult pare-ballon                                                 | 1 172,95 €  |
| Décis-2026-55 | 11/06/2026 | commande publique     | Changement d'une chaudière logement 19 rue des écoles                              | 6 154,64 €  |
| Décis-2026-56 | 11/06/2026 | commande publique     | Sac de gazon, engrais pour le terrain d'honneur Henri Binet                        | 3 345,10 €  |
| Décis-2026-57 | 11/06/2026 | commande publique     | Réfection du sol logement n°7 La Mautelière                                        | 2 293,21 €  |
| Décis-2026-58 | 11/06/2026 | commande publique     | Réfection de la classe 11 école élémentaire                                        | 7 158,18 €  |
| Décis-2026-59 | 11/06/2026 | commande publique     | Divers travaux stade Henri Binet (carottage, émiéttage...)                         | 3 684,24 €  |
| Décis-2026-60 | 11/06/2026 | commande publique     | Alarme incendie école élémentaire                                                  | 6 093,08 €  |

Mme Pascale BRETTON revient sur la décision n°2026-33 du 11/06/2026. Elle souhaite savoir d'où provient l'armoire forte à armes à feu. M. Eric CAUVIN répond qu'elle avait été achetée à l'origine par la commune et mise à disposition du club de tir. Celui-ci s'étant agrandi, l'armoire est devenue trop petite pour répondre aux besoins des licenciés. Le club a alors restitué l'armoire à la commune qui a décidé de la mettre en vente.

## 11- Communications de la Municipalité

### ▪ **Martine SAVARY :**

- **Saison culturelle :** 2 projections de cinéma seront proposées gratuitement les 09/10 et 16/10 au Diapason dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale, en partenariat avec le CCAS et St-Lô Agglo.
- **Octobre rose 2026 :** un stand de prévention contre le cancer sera présent. Elle remercie Pascale Brethon et Nadine Eudes pour leur aide dans l'organisation. Les 1 000 chasubles, qui seront offertes aux marcheurs, ont été commandées, le QR Code d'inscription fonctionne, les flyers seront imprimés la semaine prochaine. Elle lance un appel à bénévoles auprès de ses collègues élus. Il faudrait aussi un quad pour la veille et le jour même.

### ▪ **Eric CAUVIN :**

- **Labellisation de la halte équestre au gîte du Val de Vire :** désormais inscrit dans le circuit des abbayes. Deux points à améliorer : absence de wifi, foin à mettre à disposition. A l'étude, rajouter la labellisation de la halte vélo aussi. L'Agglo a trouvé le gîte intéressant et propre. Il faudrait développer davantage la communication.

### ▪ **Alain EUDES :**

- **ENEDIS :** les travaux sur la route de Ste-Suzanne sont quasiment terminés. Une autre opération débutera prochainement sur la route de Torigni entre la MFR et la route du Bust. Les travaux nécessiteront la mise en place d'une circulation alternée.
- **Lotissement Manche Habitat :** travaux de terrassement en cours. Propriétés riverains recouvertes de poussière dégagée par le chantier. Quelques plaintes de riverains à ce sujet. Fin de chantier (voirie et maisons) attendue pour fin 2028.
- **Chantier de l'école élémentaire :** en stand-by actuellement, c'est tout à fait normal. Reprise des travaux : lundi 06/07 pendant les vacances scolaires. Pré-réception des travaux : 24/07, réception définitive : 31/07, sauf pour les travaux de couverture qui s'achèveront en août. Le redressage de la charpente sur l'aile Est s'est avéré impossible pour permettre une meilleure planéité des panneaux photovoltaïques. En solution alternative, il a été décidé de poser des pattes de fixation réglables. M. Alain LENESEY pose la question de l'usage qui sera fait l'électricité produite. Est-ce qu'on a pu avancer sur le sujet ? Il est répondu que 3 formules ont été retenues par ordre décroissant de priorité : 1) consommation sur site, 2) autoconsommation sur les autres sites communaux

3) revente aux entreprises locales. Mme Pascale BRETHON propose d'exploiter cette nouvelle énergie pour acheter des climatiseurs (écoles, médiathèque...).

▪ **Cyril PANIEL :**

- **Portes ouvertes aux écoles (30/05) :** une réussite, mais peu d'élus présents.
- **Sortie à Colleville (09/06) :** 38 élèves participants.
- **Réunion des associations (24/06) :** Les Aiguilles du porche (Bénédicte Renauld) ont accepté de reprendre l'organisation du Téléthon.
- **Trophée des bénévoles :** 30 noms ont été proposés par les associations. Les élus municipaux sont invités à voter en ligne. La remise des récompenses s'effectuera lors de Tous en short fin août. Mme Annick ALIX-FAUDEMÉR propose une réunion entre élus pour discuter du choix des lauréats, car ce n'est pas évident. De plus, les élus ne connaissent pas tous les noms proposés.
- **Tous en short (samedi 29/08) :** le rugby club (présentation du rugby à 5) et le base-ball de St-Lô seront les nouveaux venus. Cyril lance un appel à bénévoles auprès de ses collègues élus.

▪ **Annick ALIX-FAUDEMÉR :**

- **Résidence d'artistes Cyprien DESREZ :** pendant 6 semaines à compter de la rentrée de septembre. En partenariat avec St-Lô Agglo et l'usine Utopik de Tessy. Restitution de son travail peut-être le jour du Téléthon.
- **Fête de la musique (27/06) :** belle réussite. Pour le montage et le démontage des équipements et mobiliers, les services techniques et les élus bénévoles sont remerciés.
- **Concert Western shadows (30/06) :** un très beau moment musical aux Jardins de la Gare.
- **Ouverture de la saison culturelle 2026-2027** (semaine du 21 au 25 septembre) sur le thème de l'humour et des rencontres
  - Reprise des séances de cinéma : mardi 22/09 (courts-métrages comiques...)
  - Animations à la médiathèque : atelier « écriture humoristique », jeu de l'oie humoristique sur les stéréotypes du territoire
  - Soirée d'ouverture : vendredi 25/09 au Diapason (sur inscription) :
    - 18h30 - 19h45 : présentation de la saison culturelle
    - 19h45 - 20h45 : spectacle de stand-up (Caen Comedy Club)
    - 20h45 - 22h00 : temps d'échanges informel avec les artistes au tour d'un verre (bar éphémère avec produits locaux)
- **Expos du hall :** Robert Letourneur (sculpture en bois) et la Fabrique à images (photos) déjà venue en 2018 dans le cadre d'une résidence d'artistes
- **Expos hors les murs :** le choix s'est porté sur le travail de « l'école du dehors » animée par les enseignantes Emilie Lahondès et Cécile Leroux.
- **Médiathèque :** Partir en livre du 17/06 au 19/07. Exposition origami sur les fables de la Fontaine.
- **Virée des Mômes (Chapelle-sur-Vire) :** les mercredis tout l'été.

## 12- Questions diverses

### 1) Chantier de l'école élémentaire : attribution d'une subvention Fonds vert (M. le Maire)

L'Etat a annoncé qu'il accorderait une subvention de 598 000 € au titre du Fonds vert. Il s'agit de la subvention la plus importante obtenue pour ce projet. Grâce à cette aide, le reste à charge de la commune sera de 53 % environ.

### 2) RH : procédure de recrutement lancée pour deux postes aux écoles (M. le Maire)

2 agents partent en retraite à la fin de l'année :

- Isabelle Filbert (cuisinière) --> 8 candidatures reçues à ce jour
- Patricia Gervais (référente périscolaire) --> 23 candidatures

Les offres d'emploi ont été publiées sur Emploi Territorial et France Travail.

### 3) SDIS : bilan 2025 des interventions sur la commune

|                               | Condé-sur-Vire | Mesnil-Raoult | Troisgots |
|-------------------------------|----------------|---------------|-----------|
| Secours aux personnes         | 203            | 8             | 7         |
| Accident sur la voie publique | 18             | 1             | 1         |
| Incendie                      | 10             | 1             | 0         |
| Opérations diverses           | 10             | 0             | 0         |
|                               | <b>241</b>     | <b>10</b>     | <b>8</b>  |

### 4) Bilan de la gestion de la canicule (M. le Maire)

#### Etablissements scolaires :

--> les parents d'élèves ont été invités à récupérer leurs enfants l'après-midi. Effectif : 50 % l'après-midi.

- Ecole élémentaire : jusqu'à 29°-30° dans quelques classes (problème avec certains brise-soleil défectueux), horaires adaptés pour les agents d'entretien
- Ecole maternelle : très chaud dans les classes, film aluminium appliqué sur les vitres, achat de ventilateurs
- RPI : blanc de Meudon appliqué sur les vitres, ventilateurs mis à disposition

**Condé Espace** : salle climatisée, accueil de 15 personnes (lundi 22/6), 25 personnes (mardi 23/6), centre aéré 70 enfants (mercredi 24/6)

**La Mautelière** : Plan bleu appliqué. Salle à manger climatisée ouverte jour/nuit, 15 résidents en moyenne, animations maintenues, accueil de personnes extérieures (4-5)

**Médiathèque** : couverture de survie appliquée sur porte du bureau. Ouverture maintenue malgré les températures très élevées à l'intérieur (> 30°). On aurait dû la fermer au plus fort de la canicule (mercredi/jeudi)

**Services techniques** : aménagement des horaires de travail (6h-14h dont ½ h de pause le midi)

**Salles communales** : problèmes rencontrés

- Salle des fêtes/Diapason : jeudi 24/6 location par Manche Habitat (séminaire avec 140 salariés). Aucun souci le matin avec Le Diapason climatisé, mais restauration annulée dans la salle des fêtes car non climatisée.

- Diapason : séance de cinéma du mardi 23/06. Pas de climatisation (problème technique lié au groupe ETT). 30° dans la salle. Cabine de projection étouffante.

**Plan canicule :** la commune va se doter d'un plan d'actions concret. Il comprendra une vigilance météorologique (niveaux jaune, orange, rouge), des actions de prévention (conseils, hydratation, rafraîchissement des locaux), un système d'alerte pour déclencher des mesures adaptées (ex. : ouverture de lieux climatisés, vérification des personnes isolées), une coordination entre services publics, associations et professionnels de santé.

L'exposé de ce bilan suscite un débat sur la question de la climatisation des bâtiments communaux. M. Alain LENESLEY rappelle entre autres qu'il avait suggéré de climatiser en priorité la médiathèque à l'occasion d'une commission Travaux il y a quelques mois, mais sa proposition est restée lettre morte. M. Cyril PANIEL informe qu'une aide d'EDF est possible pour l'achat de climatiseurs.

#### **5) Registre des personnes vulnérables (M. le Maire)**

Le Registre Communal Nominatif (RCN) recense les personnes vulnérables (personnes âgées vivant seules, personnes handicapées...) en enregistrant leur nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, coordonnées du médecin traitant, de façon à les contacter ou se rendre à leur domicile et s'assurer de leur bon état de santé, si un événement grave se produit du type canicule, grand froid, crise sanitaire...

A ce jour, et malgré nos nombreuses communications, seule une personne s'est inscrite sur le registre. Depuis la canicule, le réseau des facteurs de La Poste a été sollicité par les Préfectures pour identifier les personnes les plus isolées et favoriser leur inscription sur le registre.

Si vous avez connaissance de personnes fragiles isolées, n'hésitez pas à les orienter ou à les faire connaître auprès de la mairie.

#### **6) Cohabitation intergénérationnelle (initiative du SAG de Condé) (M. le Maire)**

Afin de lutter contre l'isolement des seniors et contre les difficultés d'hébergement des jeunes actifs, le SAG de Condé et le CLIC du Pays St-Lois se sont associés pour promouvoir la cohabitation intergénérationnelle qui permet à des étudiants, apprentis ou alternants d'être logés chez des seniors en échange d'une aide (ménage, courses, compagnie). Le SAG recherche des seniors qui possèdent, dans leur maison, une chambre en plus pour accueillir un jeune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

**La secrétaire de séance,  
Valérie DRINNHAUSEN**

**Le Maire,  
Laurent PIEN**

